

Proposition d'améliorations pour renforcer la sécurité lors des séances de l'école de tir à l'arc, étendue aux entraînements des archers confirmés

EPS 1. Rédigé à Châteaumeillant, le 6 octobre 2025

Introduction

Je souhaite d'abord remercier chacun d'entre vous pour l'énergie et le temps que vous consacrez à notre club et à la pratique du tir à l'arc. Permettez-moi d'employer ce possessif, même si je ne fais partie de l'association que depuis peu. Si je prends la parole aujourd'hui, c'est uniquement avec le souhait sincère de contribuer, à mon humble niveau, à la sécurité et au bien-être de tous ses membres.

Pour me présenter brièvement : je m'appelle Éric-Louis Préveraud de Sonneville. Vous pouvez m'appeler Éric, Louis, ou selon ce qui vous semblera le plus naturel. Certains me connaissent déjà un peu : j'ai eu la chance de découvrir le tir à l'arc en 1981, lorsque j'étais en région parisienne, en tant que jeune adolescent. Depuis lors, cette passion ne m'a jamais quitté, et cela fait bientôt vingt-cinq ans que je suis titulaire du brevet d'État, avec une qualification supplémentaire handisport, ainsi que plusieurs années d'encadrement auprès de pratiquants de tous horizons, dès mes seize ans.

Je considère que mes résultats personnels ne sont pas l'essentiel dans mon parcours : ce qui compte véritablement à mes yeux, c'est d'avoir pu accompagner, encourager et voir progresser de nombreux archers. Certains sont passés du club jusqu'à des championnats régionaux, nationaux ou même européens. Leur réussite et leur plaisir à pratiquer sont, avant tout, ce qui me rend fier.

Ce qui m'a toujours motivé, c'est de valoriser la progression de chacun, dans un esprit de bienveillance et de convivialité, quels que soient les moyens disponibles ou le niveau de départ. Je crois profondément en un club où chaque membre trouve sa place, progresse à son rythme et pratique en toute sécurité.

Merci pour l'accueil et l'attention que vous porterez à ce qui va suivre. J'espère que nos échanges permettront, ensemble, de faire progresser la sécurité et la qualité de notre pratique commune, dans la confiance et la bonne humeur.

Contexte et posture

Précisions sur le cadre de ma démarche

Au cours de mes différentes présences lors des séances, en adoptant un regard un peu extérieur, j'ai pu relever certains points concernant la sécurité. Je souhaite partager ces observations avec vous dans un esprit de bienveillance, sans remettre en cause ni le fonctionnement du club ni l'engagement de chacun. Mon objectif est simplement de mettre mon expérience à votre service.

Peut-être que certains trouveront cette approche un peu trop professionnelle, mais il me semble crucial – et à mon sens indispensable – d'adopter une attitude rigoureuse en matière de sécurité, car la responsabilité de veiller au bien-être des personnes que nous encadrons incombe à chacun d'entre nous.

Les responsabilités

Précision concernant la responsabilité des acteurs dans l'école de tir à l'arc

Selon la jurisprudence, la responsabilité du bénévole n'est pas automatique. Toutefois, un bénévole qui encadre et commet une erreur grave (par exemple : absence ou mauvaise consigne de sécurité, choix d'un exercice dangereux) peut être jugé personnellement responsable.

Sécurité au sein de la 1ère Compagnie d'arc de Châteauroux

- En cas d'accident, le juge examine si le bénévole a respecté les consignes, s'il a agi dans le cadre défini par l'association, et si le dommage résulte d'une faute caractérisée ou d'un comportement déraisonnable.
- L'association reste souvent responsable; cependant, en cas de faute lourde ou de dépassement du cadre de la mission, la responsabilité personnelle du bénévole reste possible.

Spécificités liées au diplôme

- Être diplômé accroît le degré d'exigence en matière de prudence: le juge pourra considérer qu'une personne diplômée possède une compétence supérieure et, par conséquent, un devoir accru de vigilance et de sécurité, même en cas d'intervention bénévole ou ponctuelle.
- En cas de situation grave, la loi prévoit que tout témoin ou titulaire d'un diplôme a le devoir d'alerter les responsables.
- Cette obligation ne concerne pas les simples pratiquants qui n'interviennent pas auprès d'un groupe.

En résumé: intervenir, même ponctuellement et à titre bénévole, n'exonère personne de sa responsabilité. Chaque intervenant doit veiller en permanence au respect des règles de sécurité. L'association, représentée par son président, demeure soumise à un devoir de vigilance: elle doit définir avec précision les rôles et missions confiés à chacun lors de chaque séance, même occasionnelle, afin de prévenir les risques d'accidents et d'éviter toute mise en cause individuelle ou collective devant la justice.

Cette rigueur protège à la fois les bénévoles et le club; elle constitue le fondement même de la sécurité de tous, à une époque où la responsabilité des dirigeants est de plus en plus engagée.

Constats factuels

a) Points positifs

J'ai relevé plusieurs aspects très positifs:

- L'accueil chaleureux réservé aux nouveaux.
- La convivialité qui règne au sein du club.
- Le choix d'un matériel adapté.
- La définition claire de l'œil directeur.
- La sécurité du jeu de Beursault, dont j'ai rarement vu une installation aussi soignée.

b) Points à améliorer

J'ai également observé, ici ou là, quelques pratiques sur le pas de tir qui pourraient présenter un risque si elles persistent, compte tenu de l'effectif exceptionnel de cette année, et sur lesquelles nous pourrions travailler ensemble, par exemple:

- Il est essentiel de porter une attention particulière à l'effectif des personnes encadrées, en veillant à ne pas dépasser la limite recommandée de 12 initiés par encadrant. Cette précaution permet d'assurer à chacun un accompagnement à la fois de qualité et en toute sécurité. Cela est d'autant plus important lorsque les groupes sont composés de catégories d'âges mélangées ou incluent des publics spécifiques tels que les jeunes, les personnes en sport adapté ou en situation de handicap, qui requièrent une vigilance accrue comparativement aux adultes.
- Il apparaît essentiel d'interdire formellement l'accès au pas de tir à toute personne étrangère à l'école de tir, qu'il s'agisse d'un adulte ou d'un jeune enfant, en veillant à les maintenir en retrait, derrière la ligne de recul.

Sécurité au sein de la 1ère Compagnie d'arc de Châteauroux

- Remédier à la présence éventuelle de personnes dans le local matériel du gymnase Ampère. Il serait utile d'établir une règle claire ou un protocole de sécurité permettant de lever tout doute, tant pour l'encadrement que pour les pratiquants.
- Équipement/matériel : insister sur l'utilisation systématique des équipements de protection individuelle (EPI) – palette, bracelet, dragonne, et plastron si nécessaire en cas de morphologie nécessitant une protection supplémentaire – afin d'éviter toute blessure et les gestes intempestifs. Veiller à l'entretien régulier du matériel.
- Sécurité des personnes et des biens : respecter le placement sur le pas de tir ; veiller à porter une attention particulière au ramassage des flèches tombées au sol, qui ne doit pas être effectué immédiatement afin d'éviter toute interruption dangereuse des tirs ; contrôler soigneusement le retrait des flèches ; encadrer la circulation avec les flèches ; maintenir le recul derrière la ligne des trois mètres après chaque tir ; éviter le tir croisé.
- Mise en place de la corde : privilégier l'utilisation de la fausse corde.
- Assurer la cohérence entre les propos et l'attitude de l'encadrement est essentiel : il convient d'adopter un positionnement dans la salle qui permette une observation optimale, tout en appliquant rigoureusement ses propres consignes de sécurité pour renforcer sa crédibilité. Lorsqu'un encadrant exerce, il cesse d'être simple archer pour devenir un référent responsable.
- Il est important d'adapter la distance ainsi que le matériel utilisés afin de favoriser l'acquisition de nouvelles compétences, tout en plaçant l'archer en situation de réussite, que ce soit par rapport à l'objectif de la séance ou à la performance lors de situations de jeu ou de tirs comptés.
- Enfin, accorder une attention particulière à l'échauffement et au renforcement musculaire, en les adaptant spécifiquement à l'objectif de chaque séance.

Propositions constructives

Peut-être pourrions-nous envisager ensemble de revoir ces différents points afin de garantir la sécurité de tous et préserver la sérénité du club. Je reste à votre disposition pour en discuter et trouver, collectivement, des solutions adaptées. Je peux également vous proposer une séance type de découverte du tir à l'arc, mettant en avant l'objectif primordial des toutes premières séances : la sécurité.

Matériel:

Préparer le matériel en fin de saison pour la saison suivante : révision des arcs, des cordes et de tous les accessoires liés. Entretenir les flèches et détecter les flèches défectueuses, en particulier celles en carbone.

Règles de sécurité:

Lors des séances, il est important de revenir sur les erreurs individuelles observées afin de rappeler régulièrement les règles de sécurité, permettant ainsi à tous, et surtout aux débutants, d'en bénéficier pleinement. Il ne faut pas hésiter non plus à poser des questions pour renforcer ces rappels et favoriser l'attention de chacun.

Commission formation et sécurité:

La création d'une commission « Formation et sécurité » pourrait regrouper l'ensemble des actions dédiées à la formation – qu'il s'agisse du développement des compétences ou de la transmission

des bonnes pratiques – tout en veillant de façon transversale à la sécurité de tous les membres du club. Une telle commission permettrait de structurer, renforcer et uniformiser les démarches pédagogiques et préventives, au bénéfice de tous les pratiquants et encadrants, en établissant un langage commun garantissant la cohérence et la clarté des consignes et pratiques au sein du club.

Contenu de la séance

J'aimerais souligner un point qui ne concerne pas directement la sécurité, mais qui me semble essentiel dans l'enseignement : toujours terminer les séances par une mise en situation ou un jeu en lien avec les objectifs travaillés pendant la séance.

Conclusion

Il va de soi que ces propositions peuvent être élargies et enrichies. Je suis convaincu que, grâce à l'expérience et à la volonté de chacun, nous saurons faire évoluer les choses positivement, toujours dans l'intérêt de tous les adhérents.